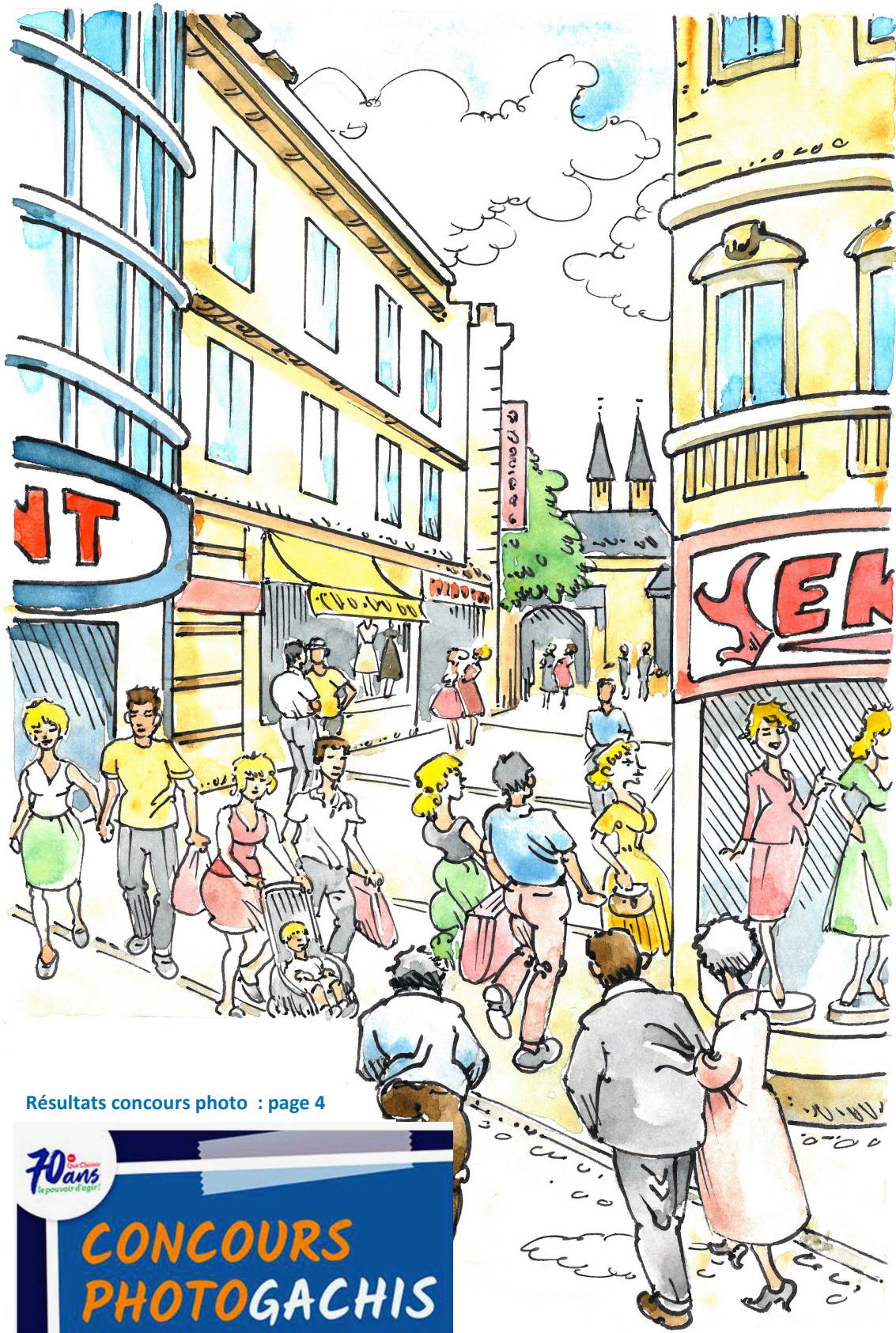


UFC QUE CHOISIR CAEN

**BULLETIN DE
L'UNION
FÉDÉRALE DES
CONSOmmATEURS
DE CAEN**

ISSN 1623-4073

N° 175
Juin 2021
1,50€ Trimestriel



Drop Shipping : page 5

Le Drop Shipping

Système de livraison directe au client



grossiste/dropshipper

Résultats concours photo : page 4



EMCE: page 2



Ventes en ligne : page 5, 6, 7



Arnaques téléphone : page 8



Les nouveaux usuriers : page 9



Édito Page 3

COVID 19 - Une aubaine pour les arnaqueurs

Concours photo Page 4

Les gagnants du concours

Les achats en ligne Page 6,7,8

Drop-Shipping

Les sites frauduleux

Nos réponses

Arnaques téléphone Page 8

Faux techniciens orange

Faux opérateurs ENGIE

Arnaques Page 9

Mini crédits factures salées

Jouons conso Page 10

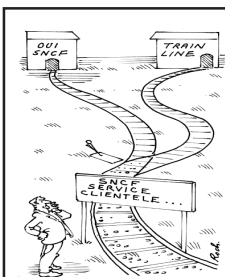
Les mots croisés de DD et FB

Thème conso : Les vacances

Lecture Page 12

Les guides UFC Que Choisir

Bilan du Nutriscore



Carte SNCF Avantage jeune :

Suite et fin heureuse de l'article du précédent bulletin de mars 2021 concernant un remboursement de carte achetée en double suite à des incohérences entre sites web.

Le médiateur SNCF voyageur saisi à nouveau par UFC Que Choisir conclut après étude du dossier que le remboursement doit être fait par Trainline. (10 mois pour arriver à ce résultat) Notre adhérent satisfait nous fait un don.

CAMPAGNE

Energie Moins Chère Ensemble



Alors que le tarif de l'énergie reste une préoccupation pour bon nombre de ménages (disparition du tarif réglementé gaz en 2023 et explosion du démarchage intempestif) l'UFC Que Choisir propose une nouvelle campagne EMCE.

Comme pour les précédentes, la campagne se déroule en **3 temps** :

- Inscription (mi juin –fin septembre)
 - Enchères (fin septembre)
 - Souscription (jusqu'à décembre)
-
- **2 lots** : gaz et électricité classiques (prix fixes 1 an),
 - **1 lot** « petits producteurs (prix fixe 1 an, plus de seuil),
- Un cahier des charges prévoyant toujours un **contrat sûr** (avec des clauses types) et **l'accompagnement de la Fédération UFC-Que Choisir** dans le parcours réclamation comme pré-requis pour participer à l'enchère.
 - Un cahier des charges prévoyant toujours une **meilleure maîtrise de la consommation énergétique** (gestes concrets, diagnostic personnalisé pour les souscripteurs).
 - Une **participation aux frais** avec un avantage pour les membres (participation réduite pour les adhérents/abonnés) et une réduction en cas de souscription aux deux offres (gaz/électricité).

Pour s'inscrire : sur notre site Web, ou auprès de notre Association locale de Caen.



Jackie BAUCHER
Présidente de l'UFC Que Choisir de Caen



COVID 19 – Une aubaine pour les arnaqueurs

Enfin nous allons, à nouveau, pouvoir recevoir les consommateurs dans nos locaux et ceci à partir du 15 juin tout en respectant, encore, les gestes barrières.

Ces longs mois de confinement ont été pénibles pour tous. Bien que nous n'ayons pas cessé de répondre aux questions posées par mail, le contact direct avec les consommateurs nous a manqué.

Nous a manqué également la tenue de notre Assemblée Générale, prévue le 20 mai et annulée in extremis, la salle de la Maison des Associations étant réquisitionnée pour la vaccination COVID 19.

Cette AG sera reportée en Octobre comme l'année précédente.

L'Assemblée Générale d'une association est un moment convivial et aussi l'occasion de faire un bilan des activités de l'année. Pour cette année 2020 nous avons constaté une forte augmentation des litiges concernant les achats en lignes. Les sollicitations téléphoniques et les propositions diverses que l'on trouve sur Internet ne sont pas en reste.

Ce bulletin est consacré en grande partie à l'information et la mise en garde de toutes ces arnaques. Si l'on peut regretter parfois le manque de prudence des consommateurs, on constate que les arnaqueurs de tout genre ont bien profité de la pandémie et de la détresse des confinés malgré eux.

Dès septembre nous reprendrons nos Rendez-vous Conso, atelier «Achats sur Internet» et atelier «Démarchage et sollicitations commerciales».

Des formations pour acquérir les bons réflexes et repérer les supercheries et les contrevérités qui se glissent dans les propositions attractives sur le Web.

Concours photo

Ce bulletin sera exceptionnellement imprimé en couleur, résultat du grand concours « photogachis » oblige. Toutes les photos participantes sont à voir sur notre site web : <https://caen.ufcquechoisir.fr/>

Prochaine AG

Très certainement le 7 Octobre si le virus le veut bien.

Très bonnes vacances à tous.

UFC Que Choisir de Caen

19, Quai de Juillet
14000 Caen

Tél. 02.31.86.32.54

Courriel : contact@caen.ufcquechoisir.fr

- ♦ Association Loi 1901 à but non lucratif, dirigée par des bénévoles
- ♦ **Présidente et directrice des publications** : Jackie BAUCHER
- ♦ **Vice-Président** : Laurent CROISON, Gérard DANIEL
- ♦ **Trésorier** : Claude RILLARDON
- ♦ **Trésorier-adjoint** : J-Marc GENDREAU
- ♦ **Secrétaire** : Anne FAUVEL
- ♦ **Administrateurs** : Guy BERNAGOU, Francine BORDIER, Daniel BOUCHARD, Catherine COUSIN BRISSET, Jean DU-MORTIER, Michèle FOURNIER, Jean-Marc GENDREAU, Béatrice MILLET, Yves RONFARD, Nicolas VINCENT.

♦ Bulletin réalisé sans publicité

La reproduction en totalité ou en partie des textes de ce journal est autorisée sous réserve de la mention d'origine.

Leur utilisation à des fins publicitaires est strictement interdite.

Ont participé à ce numéro :

J. Baucher, F. Bordier, L. Croison, MT. Barrellier, J.M. Gendreau, D. Dufour.

Illustrations : Robert Rochard

Impression : Atelier K, 5 rue Paul Toutain
14000 Caen

Distribué par nos soins

Commission paritaire :
0520 G 82583

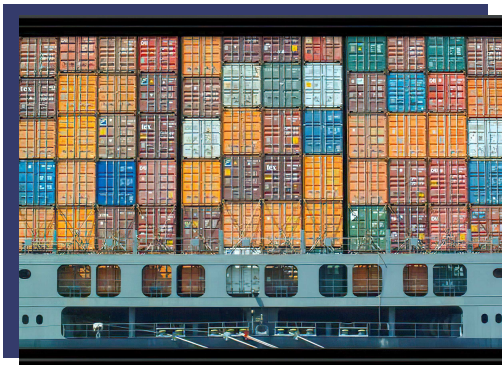
ISSN 1623-4073



Papier recyclé

En 2021 l'UFC Que Choisir fête ses 70 ans. Pour l'occasion, avec le concours des associations locales, elle a lancé un grand concours photo dématérialisé sur le thème du gaspillage. Nous l'avions annoncé dans le précédent bulletin et publié sur notre site.

Le terme pour participer était le 1er juin, voici le résultat du vote du jury et celui du public



1er prix du jury

Les containers du monde de Didier Aires

Les containers qui nous arrivent à travers le monde ou la surconsommation prend tout son sens, photo prise au Havre.



2ème prix du jury et prix du public

Les dosettes café d'Axel Croison

Aperçu d'un point de collecte chez un éco-artisan de la ville de Caen. Bel exemple de ce que notre consommation de café en capsule individuelle implique en terme d'écologie...



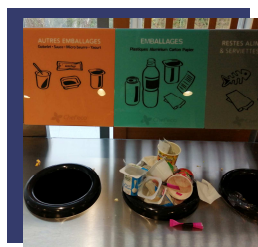
3ème prix du jury

Halte au gaspillage de Michel Karren

Il ne faut plus acheter de la vaisselle en carton à usage unique qui entraîne beaucoup trop de déchets.



Classée 4ème par le jury Suremballages des Fromages par Fanny Turpin
Une portion = double portion d'emballage.



Classée 5ème par le jury Suremballages Par David Bernardeau
Fin de service d'une cantine où les emballages dominent.

Le premier prix de notre jury local «**Les containers de Didier Aires**» est remis en jeu pour le deuxième niveau du concours à l'échelon national et sera en concurrence parmi les 1er prix des 28 AL participantes. Courant juin un nouveau vote sera effectué par un jury de notre fédération lors de la journée du mouvement afin de choisir les 10 photos concurrentes pour le 2ème niveau du concours en octobre.

En automne le public devra à nouveau choisir parmi les 10 photos sélectionnées pour décerner le **prix du public** au niveau national. Un jury national décernera les **3 premiers prix du jury**.

Voir site web pour le règlement et le déroulement final du concours <https://caen.ufcquechoisir.fr/>

Les Achats sur Internet

Depuis cette obligation de confinement due à la pandémie les consommateurs ont été nombreux à utiliser Internet pour leurs achats. Un bilan de l'année 2020 montre une augmentation sensible des litiges dans ce domaine.

Nous avons répondu à 239 questions contre 153 en 2019 et seulement, si l'on peut dire, 55 en 2018.

Les litiges concernent pour un bon tiers des sites frauduleux, les 2/3 restants sont répartis entre :

- un manque d'information du consommateur sur le fonctionnement des sites et l'absence de consultation des conditions générales de vente de chacun des sites consultés.
- une difficulté à identifier le vendeur tiers ou la marketplace elle-même pour savoir à qui s'adresser en cas de réclamation.



Sur le net... une multitude de sites, joliment présentés, et très présents sur les réseaux sociaux, pratique le Drop Shipping ou le **système de livraison directe au client** sans que le vendeur n'ait à investir.

Le site est un gros catalogue dont les fiches-produits ont été rédigées par le vendeur ; elles sont donc ± exactes et moins fiables que des fiches produit « fabricant ».

Le consommateur pense avoir affaire à une grosse entreprise gérant un stock très important, analogue à ce qui lui est présenté sur le site.

En réalité, le vendeur est un homme isolé, qui reçoit le paiement du consommateur et transfère sa commande à un grossiste/fabricant, bien souvent situé en Asie (Chine), lequel grossiste va livrer directement le client en France... dans un délai de x jours à 3 semaines.

En cas de rétractation le coût et la responsabilité du transport de retour reposent sur le client consommateur.

En cas de non-conformité : Pas de SAV sur place ; si un échange est nécessaire, le coût et la responsabilité du transport de retour et de la nouvelle livraison reposent sur le vendeur... qui alors, bien souvent « fait le mort » !

Marketplace ou vendeur

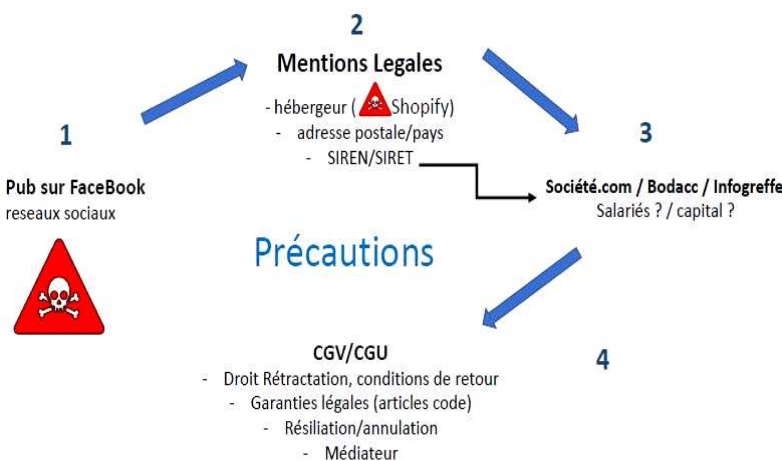
Les gros sites marchands qui servent également de marketplace fonctionnent en partie avec le Drop Shipping; mais ils sélectionnent sévèrement leurs vendeurs-tiers en leur imposant des contraintes et des sanctions en cas de litiges non résolus, pouvant aller jusqu'à l'exclusion de la plateforme.

Avantages côté vendeur.... Inconvénients côté client...



Seules quelques grandes « market places » sécurisent le consommateur en se substituant ± au vendeur déficient

- Amazon (garantie A à Z)
- C-Discount (arbitre)
- Darty
- Fnac direct,
- ManoMano (garantie Beton)
- Rakuten ±
- rue du commerce (garantie Zen)



Précautions pour éviter le piège de ces sites de Drop Shipping ± frauduleux en 4 étapes :

1) **Ce qu'il faut éviter** : contracter sur une annonce de site marchand passée sur les réseaux sociaux, FaceBook en particulier (le vendeur a pu acheter en Asie des faux clients, des faux avis de consommateurs français, et des vidéos d'influenceurs... pour agrémenter son annonce.../...)

2) Trouver (en tout bas de page du site internet) les mentions légales; elles doivent indiquer l'adresse postale du siège social, le numéro SIREN, et l'hébergeur.

Préférer une société marchande française ou au moins basée dans l'Union Européenne (Suisse, Irlande du Nord, GB ne sont pas dans l'UE). Se méfier si la société est basée en Asie ou à Malte.

Se méfier si le concepteur/hébergeur du site est Shopify (à qui le vendeur paie un très faible loyer pour la maintenance de son site).

3) Aller vérifier l'immatriculation de la société sur les sites : société.com, Bodacc, Infogreffe (Si 0 concordance avec l'activité affichée sur le site = usurpation possible du N° SIREN). Une importante société possède des locaux et des camions et donc du capital... Une société au capital minime tenue par 1 seule personne = méfiance, elle doit faire appel à des indépendants possédant un camion.

4) Trouver et lire les Conditions Générales de Vente et ou d'utilisation : (CGV/CGU) du Vendeur ou celles de la Marketplace (ex: Amazon vend à la fois ses propres produits et ceux de vendeurs tiers => bien identifier le vendeur).

On doit y trouver les informations légales (en droit français) sur :

- le droit de rétractation, avec la procédure de retour et le formulaire de rétractation,
- la reproduction des articles du code de la consommation concernant la garantie légale de conformité,
- la reproduction des articles du code civil concernant la garantie contre les vices cachés,
- les pénalités éventuelles en cas d'annulation du contrat par l'une ou l'autre des parties,
- les coordonnées du médiateur.

En résumé : prendre le temps de vérifier avant l'achat, les recours n'étant pas toujours possibles.

Ci-dessous et page suivante quelques litiges caractéristiques et nos conseils.

Site frauduleux

J'ai commandé le 11 novembre, un coussin sur le site « idée-futée » qui n'est jamais arrivé. Ils ont répondu à mon premier mail en me confirmant l'expédition, depuis aucune réponse à mes différents mails. Bien sûr la somme de 24 euros a été débitée. Quel recours ?

Réponse QC - Le site Idée-futée est malheureusement un site frauduleux déjà connu : - pas de Mentions Légales... donc pas d'adresse du siège ni de n° SIRET/SIREN, pas de Conditions Générales de Vente (CGV) (2 rubriques qu'il est indispensable de lire avant de contracter).

Aucun recours possible !

Nos conseils: Privilégier les sites français, ou au moins européens, et vérifier dans les CGV que sont bien présents les articles concernant le droit de rétractation, les articles du code de la consommation concernant les garanties légales de conformité et des vices cachés, et les coordonnées du médiateur.

Rétractation difficile

J'ai commandé un téléphone sur le site de la FNAC. J'ai reçu le colis mais au final j'ai changé d'avis. Donc j'ai fait valoir mon droit de rétractation dans le délai imparti. Le retour est arrivé chez eux le 13 avril et depuis mon dossier n'avance pas, on me dit que le remboursement ne va pas tarder après on me dit que le service logistique n'a pas reçu mon colis. J'ai ouvert une réclamation et on me dit de patienter. Mais moi je veux mon remboursement.

Réponse QC - Le droit de rétractation s'exerce face au vendeur. Il faut donc bien identifier ce vendeur (FNAC elle-même ou vendeur tiers) sur les sites servant également de marketplace comme la FNAC.

Dans le cadre du droit de rétractation, le consommateur porte la responsabilité du transport de retour; le professionnel peut attendre d'avoir reçu le colis ou au moins la preuve de son envoi et d'avoir vérifié le bon état du bien car il doit pouvoir être revendu tel quel. Le professionnel dispose alors de 14 jours pour vous rembourser.

Il est donc prudent de photographier le contenu du colis avant fermeture, puis fermé avec son poids dans un paquet bien sécurisé et de préférer, pour les objets de valeur, l'envoi en recommandé avec valeur déclarée. Ces précautions permettent de se prémunir contre les vols de colis (en particulier pour les téléphones mobiles) ou la livraison de colis détériorés voire vidés de leur contenu.

Bien suivre la procédure indiquée par FNAC pour faire valoir votre droit de rétractation (formulaire, adresse de retour).

Absence de livraison

J'ai passé une commande sur le site Tealer que je n'ai jamais reçue pourtant ils m'ont bien débité de ma commande. Et cela depuis décembre 2020. Pouvez-vous me dire quelle démarche faire pour obtenir mon remboursement? Je leur ai envoyé plusieurs mails, essayé de les appeler, lettre avec accusé de réception en vain.

Réponse QC - En cas d'absence de livraison dans les 3 semaines c'est au vendeur d'apporter la preuve de la livraison et d'enquêter près de son transporteur (La poste d'après leurs CGV... malheureusement parfois victime de vols en particulier dans les boîtes aux lettres d'immeubles).

Tealer est un site français ayant un bon score de fiabilité.

L'annulation du contrat par le client passe cependant par une procédure en 2 temps, sous forme de mises en demeure par LRAR :

- 1) de livrer dans un délai supplémentaire raisonnable puis,
- 2) en l'absence de livraison à l'issue de ce délai, de rembourser pour résolution du contrat.

Site étranger

Après l'achat d'un produit sur le site contenai-redefrance.fr, j'ai été livré mais j'ai demandé un remboursement car le produit ne me convenait pas. J'ai renvoyé le colis et demandé le remboursement qui était censé arriver au bout de 5 jours. 40 jours plus tard, je n'ai toujours rien reçu.

Réponse QC - Ce site semble être une marketplace probablement basée à l'étranger. L'absence de mentions légales ou de n° siren ne permet pas de retrouver la société sur société.com. Le libellé des CGV n'est pas conforme à la législation française et comporte des passages incompréhensibles d'où se dégage l'absence de toute responsabilité vis-à-vis du client.

Dans ces CGV les consignes de retour sont très précises et tiennent compte du fait qu'en cas de rétractation, la **responsabilité** et les frais de **retour** sont à la charge du consommateur..

Remboursement attendu

J'ai réservé une chambre sur groupon le mois dernier. A ma grande surprise l'hôtel est fermé depuis le mois de novembre. J'ai essayé d'appeler en vain, ils prétendent qu'à cause du Covid, leurs employés ne travaillent pas. J'ai envoyé un mail, aucune réponse de leur part. Que dois-je faire pour récupérer les 76 euros déboursés, alors qu'ils ont fait très vite pour débiter la somme? Merci de votre compréhension, cordialement.

Réponse QC - Vous devez lire les conditions Générales de Vente (CGV) de Groupon (réservations de séjours) afin de savoir qui, de Groupon ou de l'hôtel, est votre interlocuteur pour obtenir le remboursement, puis porter votre réclamation par LRAR afin d'être remboursée puisque la prestation n'a pas été exécutée pour cas de force majeure.

Abonnement imposé

Après réception d'une carte cadeau pour 2 mois d'accès au Dubndidu atelier, quelle n'est pas ma surprise de voir que ce mois-ci je suis débitée de 10 € sur mon compte bancaire. Je ne souhaitais pas poursuivre l'expérience au delà de ces deux mois.

Je vous remercie de bien vouloir me rembourser ces 10 €. Je contacte également ma banque en ce sens car je n'ai pas donné d'autorisation pour cela. Dans l'attente de votre réponse je vous souhaite une bonne journée.

Réponse QC - Le délai de rétractation est limité à 14 jours. Vous devez relire les Conditions Générales de Vente (CGV) de cet atelier que vous avez dû cocher comme lues et acceptées pour finaliser votre inscription.

Les CGV constituent la teneur de votre contrat avec Dubndidu... il est donc absolument indispensable de toujours les lire avant de contracter. Elles contiennent très certainement la procédure qu'il aurait fallu mettre en œuvre à temps pour que la période d'essai ne se transforme pas en abonnement. La résiliation prématurée par le client peut entraîner des pénalités selon les CGV.

Faux technicien Orange et vraie facture salée

Des abonnés Orange se sont retrouvés avec des factures de téléphone importantes après avoir suivi les consignes d'un faux technicien qui les avait contactés par téléphone.

Description :

Un personne vous appelle se présentant comme technicien de l'opérateur Orange. Elle vous signale qu'elle a détecté des dysfonctionnements sur votre ligne qui pourraient provoquer une panne importante. Cet interlocuteur vous propose de solutionner le problème et vous demande de composer un numéro de téléphone.

Et là, le piège va se refermer. Le numéro à composer correspond à un appel en Afrique, au Lesotho plus précisément, exemple 00 266 XX XX XX.

Le pseudo technicien vous demande de patienter en laissant le compteur tourner....

Si jamais vous raccrochez, on vous rappelle et on vous menace de vous laisser avec une ligne perturbée.

Et vous rappelez, patientez, patientez..... Et bien entendu, il ne se passera rien car votre ligne n'a jamais été en dérangement. Vous avez été arnaqué!

Résultat :

Ce long temps passé en communication vous coûtera plusieurs centaines d'euros qui apparaîtront sur votre prochaine facture.

Il ne vous reste plus qu'à porter plainte contre X et de demander à Orange de faire un geste commercial.

C'est à leur bon vouloir car bien sûr l'opérateur n'est pas à l'origine de l'arnaque mais c'est lui qui facture et on ne sait pas où va l'argent!

Notre conseil : allez sur l'espace client de votre fournisseur d'accès (mobile ou internet), cherchez les paramètres d'appels et décochez les appels surtaxés et les achats non souhaités.

Faux opérateur ENGIE

Je viens d'être démarché par une société se faisant passer pour ENGIE et m'informant qu'ils vont me faire une réduction de 10% sur ma facture d'électricité. Ce cadeau étant une obligation qu'ils ont eue suite aux réclamations de non fonctionnement des compteurs LINKY.

Comme je m'étonnais que l'on me fasse un tel cadeau mon interlocuteur a commencé par me dire que de toutes façons cela était lié à un "PACK+" qui serait inclus dans ma prochaine facture qui était destiné à me protéger pour toutes anomalies.

Cela m'a fait penser aux démarchages des assurances affinitaires type SFAM que je connais bien grâce à l'UFC, j'ai exigé un courrier m'expliquant à quoi correspondait ce Pack+ obligatoire.

Mon interlocuteur m'a lâché le nom de CDA Développement. Il s'agit d'une compagnie d'assurance.

Appel étrange qui sent l'arnaque

Appel à mon domicile d'une société censée s'appeler IM France chargée de mesurer l'air ambiant de mon domicile, et m'assurant n'avoir rien à me vendre. Mais me demandant la présence de Mr et Mme lors du passage du technicien, souhaitant connaître ma tranche d'âge, si je suis propriétaire et depuis combien de temps etc... Du coup j'ai tout de suite demandé : quel rapport entre toutes ces questions et la qualité de l'air de mon domicile ? Seule réponse obtenue : c'est pour nos statistiques! Suite à ma demande : aucun mandat municipal, national ou quoique ce soit d'officiel.

Quand j'ai insisté pour avoir les coordonnées de cette société je n'ai pu avoir qu'un numéro de téléphone du siège parisien un numéro en 04.87..(Corse) !! J'ai appelé et : toujours occupé !

Bien étrange et sent l'arnaque!

Comme le numéro d'appel était un 02.31.30.02.57 j'ai cru à un appel local et j'ai décroché.

Sans doute encore une technique pour faire croire à un appel de proximité qui rassure!

Démarchage téléphonique : Alors qu'un décret censé encadrer le démarchage téléphonique est en cours de consultation au Conseil National de la Consommation, les associations de consommateurs rappellent qu'elles demandent l'interdiction du démarchage téléphonique non sollicité. Dans cette attente, elles exhortent le Gouvernement à la réécriture intégrale du projet de décret afin de réduire drastiquement les créneaux horaires durant lesquels le démarchage téléphonique non sollicité est autorisé et généraliser le droit des consommateurs qui déclinent une proposition commerciale à ne pas être rappelés, conformément à ce qui a été obtenu par la loi sur le secteur de l'assurance.

Mini crédits, vrai danger

Besoin d'argent immédiat, les propositions en ligne sont nombreuses, mais beaucoup frisent l'escroquerie, mini crédits, prêts instantanés, prêts entre particuliers, soyez prudents et évitez de perdre plus d'argent que d'en gagner.

Les **mini crédits** sont des prêts instantanés de petites sommes (jusqu'à 1000 euros) à court terme (moins de trois mois). Ils sont présentés par des banques (Floa Bank, Cashper) ou d'autres sociétés financières (Bling, Finfrog, Lydia) comme des alternatives « responsables » au crédit classique et aux frais d'incidents bancaires liés au découvert.

Ces prêts sont présentés comme sans danger. Ils fonctionnent comme une avance sur salaire. En général, l'échéance de remboursement est prélevée lorsque l'emprunteur perçoit ses revenus.

Des techniques commerciales « pousse-au-crime »

La réglementation n'encadre pas les mini crédits comme des crédits conso à part entière, ce qui laisse libre cours aux dérives.

Les entreprises du secteur les présentent comme étant anodins, voire bénéfiques mais au rebours des promesses philanthropiques des professionnels, les tarifs pratiqués sont aussi exorbitants que pervers.



Après avoir effectué sa demande de crédit, le consommateur est placé devant un dilemme pernicieux. S'il patiente quatorze jours pour en obtenir le versement, l'avance est gratuite ou soumise à des frais limités, bien que loin d'être neutres en proportion de la somme empruntée.

Mais si, comme la plupart des clients, il en demande le versement immédiat car son besoin de liquidités est urgent, alors la note flambe en général instantanément.

Une fois pris en compte l'ensemble de ces frais, l'UFC-Que Choisir considère que Bling, Cashper et Floa Bank se sont rendus coupables de pratiques commerciales trompeuses.

En effet, ils dissimulent aux emprunteurs le taux d'intérêt annualisé des crédits qu'ils proposent pour obtenir l'avance dans le délai annoncé (frais obligatoires compris).

Dans ces conditions, si Finfrog flirte avec le taux maximum autorisé des crédits conso, Bling, Cashper et Floa Bank le dépassent allègrement (de quatre à plus de cent fois).

A cet égard, la palme de l'indépendance revient à Cashper avec un taux de 2234 % !

Prêts entre particuliers, escrocs en vue.

Ce crédit est une pratique répandue. On le trouve facilement en tapant « besoin d'argent » sur un moteur de recherche. Généralement les arnaqueurs appâtent les demandeurs par des taux d'intérêt très attractifs et une mise à disposition de l'argent rapide. Ils peuvent, par exemple, réclamer des frais de dossier plusieurs fois et disparaître lorsque les frais sont payés. Vous attendrez en vain le prêt promis.

Microcrédit personnel - Moins risqué

Le microcrédit personnel est un crédit destiné aux personnes exclues du système bancaire classique (faibles revenus ou situation professionnelle fragile). Il sert à réaliser un projet personnel destiné à améliorer la situation de l'emprunteur.

Dans le cadre de ce projet personnel, le microcrédit peut être utilisé pour acheter des biens ou services.

Remplacer son véhicule indispensable pour travailler mais aussi pour financer :

- Une formation professionnelle.
- Un permis de conduire.
- Des soins de santé mal remboursés.

Les sommes empruntées sont généralement faibles et adaptées

aux revenus. Elles sont comprises entre 300€ et 5000€ pour une durée entre 6 mois et 4 ans. Le taux du crédit est généralement situé entre 1,5 et 4% contre au moins 20% et souvent plus pour le mini crédit. Il n'y a pas de frais de dossier.

Le demandeur d'un microcrédit ne doit pas s'adresser à une banque mais à un service d'accompagnement social, qui servira d'intermédiaire.

Le travailleur social est chargé d'accueillir le demandeur du crédit, d'étudier son projet et de l'aider à monter son dossier avant de le présenter à une banque agréée. Il assure le suivi du projet pendant toute la durée du remboursement du prêt.

Ce type de crédit moins souple doit cependant être envisagé à condition d'anticiper les futures difficultés financières.



HORIZONTALLEMENT

- A - Elles sont attendues avec impatience. Moyens pour se rendre sur un lieu de villégiature.
- B - Soi-même. Mille-pattes luisants. Pour un voyage dépaysant.
- C - Bénir. À aucun moment.
- D - Expression d'émerveillement. Jouvenceau. Coursus.
- E - Hôtel de bord de route. Futur avoir. Cri de douleur.
- F - Moquerie. Barbant.
- G - Dégoulinent. Grande voile d'avant.
- H - Femelles plantigrades. Recueil d'anecdotes. Fin de verbe.
- I - Bureau des dépêches. Complètes.
- J - Leste. Explosif.
- K - Décodes. Grande école débaptisée.
- L - Inadéquates.
- M - Roue à gorge. Bien arrivée. Étain de labo. Confédération helvétique.
- N - Avant la spécialité. Dépose. Effet d'aptitude.
- O - Graines de moutarde. Bien assimilé.



Grille 175 juin 2021 Thème conso : les voyages

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
A															
B															
C															
D															
E															
F															
G															
H															
I															
J															
K															
L															
M															
N															
O															

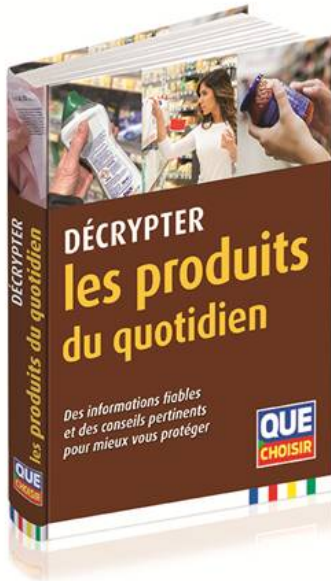
VERTICALEMENT

- 1 - Cales de bois. Conditions de voyage.
- 2 - Dignitaire ottoman. Conjonction. Groupement d'états. À la mode. Pronom personnel pour lui.
- 3 - Destinations rêvées. Poisson.
- 4 - Anciennes mesures de fluidité. Style musical. Créateur.
- 5 - Réfute. Blesse. But comme matou.
- 6 - Nettoya. Grugés. Personnel.
- 7 - Article étranger. Accord de l'est. Entachés d'erreur.
- 8 - Profitant de l'hébergement. Gaz bien entendu.
- 9 - À elle. Animal mal aimé. Planète.
- 10 - Modifias ton timbre. Paresseux. Amour vache.
- 11 - Vallée salée. Balivernes.
- 12 - Faire effet. Acide copieur de cellule. Préposition indiquant la position à l'intérieur ou la matière.
- 13 - Personnels. Point au poitrail du cheval. Auxiliaire conjugué. Argon de table.
- 14 - Drame japonais. Démonstratif proche. Pas mieux. Approbation.
- 15 - Revient toujours de voyage. Navires de plaisance.

Grille n° 174 Thème conso « Juridique »

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
A	M	E		P	L	A	I	D	E	R		H	U	I	S
B	E	T	I	R	E		S		R	B		U		N	
C	D		N	O	T	I	F	I	C	A	T	I	O	N	S
D	I	O		C	A	S			E	T	E	S		E	U
E	A	P	P	E	L		G	R		I	S	S	U	E	S
F	T		I	D		C	R	E	T		T	I	R		S
G	E	Y	S	U	S		A	C	R	E		E		J	E
H	U			R	E		T	O	I	S	E	R	A		S
I	R	E	B	E	C		T	U	B		L			R	
J	S	R	A	S		F	E	R	U	S		L	O	I	S
K		G	O		P	I		S	N		I			S	I
L	J	O	U	E	R	A	S		A	V	O	C	A	T	E
M	U	T			O	S		M	L		D	O	G	E	S
N	G		C	I			T	U		M	A	R	I		T
O	E	N		L	O	U	E	R	A	I	S		T	E	E

Décrypter les produits du quotidien



Commandez-le
dès aujourd'hui auprès
de

**l'UFC Que Choisir de
Caen**

30 €

+ frais de traitement et
d'envoi : 4,50 €

soit **34,50 €**

*Un guide pratique pour répondre
à toutes vos questions sur les pro-
duits qui vous entourent.*

- 316 pages illustrées tout en couleurs.
- Tous les domaines de la vie quotidienne : alimentation, hygiène, maison....
- Des informations claires et fiables pour évaluer la dangerosité des produits.
- Résultats des recherches les plus récentes.
- Des recommandations, conseils et solutions alternatives pour faire les bons choix.
- Des encadrés pour approfondir vos connaissances.
- Un grand format 19 X 25 très pratique à garder à portée de main.

Veuillez me faire parvenir un exemplaire du livre «**Décrypter les produits du quotidien**». Ci-joint un chèque bancaire d'un montant de 34,50€ libellé à l'ordre de l'UFC Que Choisir de Caen.

Nom : Prénom :

Adresse :

À retourner à UFC QUE CHOISIR de CAEN - 19, Quai de Juillet 14000 CAEN

Vu sur le web



Trois ans après le lancement officiel du Nutri-Score, Santé publique France dresse un bilan très positif des effets de ce logo – facultatif – qui note les produits de A à E en fonction de leur qualité nutritionnelle.

L'étude réalisée par l'observatoire de l'alimentation et santé porte sur l'impact de cette réglementation à la fois auprès des industriels et des consommateurs et montre que ce logo se montre doublement efficace.

Le bilan est plutôt positif :

- 1) Les consommateurs sont plus incités à orienter leurs achats vers des produits plus sains et cela pousse les industriels à proposer une alimentation de meilleure qualité.
- 2) 50% des produits sont étiquetés Nutri-score.
- 3) Plus d'un Français sur deux dit avoir changé ses habitudes de consommation grâce à l'étiquetage Nutri-score.
- 4) Diminution des achats de produits notés D ou E.
- 5) L'industrie alimentaire s'adapte et assainit ses recettes.

Vers une obligation d'affichage ?

Continuons de privilégier NUTRIS-CORE pour peser sur les négociations en cours, au niveau européen, pour un projet de logo nutritionnel obligatoire sur les emballages de tous les produits alimentaires. L'UFC-Que Choisir milite depuis des années dans ce sens.

Source web : <https://www.vie-publique.fr/en-bref/279728-etiquetage-alimentaire-bilan-logo-nutritionnel-nutri-score>

Voir le dossier UFC QC :

<https://www.quechoisir.org/actualite-nutri-score-industriels-et-consommateurs-s-adaptent-n87859/>

L'UNION FAIT LA FORCE

Rejoignez l'U.F.C. Que Choisir CAEN

À CAEN - 19 Quai de Juillet

- **Permanence téléphonique** du mardi au vendredi de 13h30 à 17h
- **Accueil** : du mardi au vendredi de 10h à 12h30 et de 13h30 à 18 h (*documentation, consultation tests, revues*)
- **Étude des dossiers** : pour les adhérents et sur rendez-vous
Mardi : téléphonie, internet, banque, voyages, auto, logement.
Mercredi : énergies, assurance, banque, eau.
Jeudi : construction, travaux, rénovation.
Vendredi : consommation divers, téléphonie, voyages.

À LISIEUX ► Reprise en septembre 2021 Salle Mosaïc 13 Bd Pasteur

- 1^{er} et 3^{ème} jeudi de 17h à 19h (sauf vacances scolaires)

Pour nous écrire : **UFC Que Choisir de CAEN**
19, Quai de Juillet
14000 CAEN

ou par courriel : contact@caen.ufcquechoisir.fr

Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir de Caen

19, Quai de Juillet
14000 CAEN
Tél : 02.31.86.32.54
Web :
caen.ufcquechoisir.fr

Dispensé de timbrage **Caen Gambetta**

P

PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Déposé le 23/06/2021

J'adhère à l'UFC Que Choisir de CAEN

- Cotisation annuelle 34,00 €
- Cotisation duo⁽¹⁾ 10,00 €

Je m'abonne au bulletin local

- abonn. bulletin papier 6,00 €
- abonn. bulletin en ligne 2,00 €

Je fais un don à l'association

Ouvrant droit à réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % du montant du don

- Don

Total

Prix au 01/05/2020

Paiement par chèque ci-joint libellé à l'ordre de l'UFC Que Choisir de Caen.

Nom :

Prénom :

Adresse :

À retourner à UFC QUE CHOISIR de CAEN
19, quai de Juillet - 14000 CAEN

(1) Cotisation valable pour une deuxième personne partageant la même adresse que l'adhérent principal. **Ne pas oublier dans ce cas d'indiquer ses nom et prénom sur une feuille annexe.**

08/14

Destinataire



vosre adhésion arrive bientôt à échéance ou est peut-être déjà échue.

Pensez à son renouvellement !



La reproduction en totalité ou en partie des textes de ce journal est autorisée sous réserve de la mention d'origine.

Directeur de la publication : Jackie BAUCHER
Bulletin tiré à 1000 exemplaires
Imprimerie ATELIER K, 5 rue Paul Toutain - CAEN
N° de commission : 0520 G 82583